

discours soit inséré au compte rendu de la Chambre des communes. C'était un grand privilège que d'entendre M. Churchill prononcer ce discours en cette enceinte et je crois que la plupart de ceux qui étaient présents ont été émus par les sentiments qu'il a exprimés et par les opinions qu'il s'est faites et dont il nous a fait part. S'il n'y a pas de précédent à ce que nous allons faire, nous allons maintenant l'établir.

Le très honorable M. MACKENZIE KING: Il me vient à l'idée que Votre Honneur a pris une faible part à cet événement et que j'ai eu aussi le privilège d'adresser à M. Churchill, au nom des honorables membres, quelques mots de bienvenue. Dans la motion, je n'ai fait mention ni du rôle de Votre Honneur ni du mien; il est entendu, si l'on veut bien, que ces remarques seront également consignées au compte rendu.

L'hon. M. HANSON: Oh! on ne peut jamais ignorer le premier ministre!

(La motion est adoptée.)

(On trouvera à la page 4575 le texte du discours de M. Churchill ainsi que la présentation du très honorable Mackenzie King.)

LA GUERRE

LES RÉGIMENTS CANADIENS À HONG-KONG—DECLARATION DU MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, depuis l'ajournement de la Chambre, le nom de Hong-Kong a été ajouté aux titres de gloire de deux admirables régiments canadiens et, par l'héroïsme des braves soldats qui les composent, ces régiments ont ajouté à notre histoire une page inoubliable de bravoure et de dévouement.

J'ai cru que cette Chambre ne devrait ni ne voudrait proroger sa session sans exprimer un tribut d'hommage à ces régiments et à ceux qui en font partie, ou sans entendre le récit de l'expédition à laquelle ils ont participé.

Je partage la profonde inquiétude non seulement des familles directement affligées par le manque de nouvelles, mais aussi celle de tout le pays. Je tiens à assurer la Chambre que nous prenons et que nous prendrons tous les moyens imaginables pour obtenir des renseignements. Nous nous sommes efforcés d'utiliser tous les moyens de communication possibles et nous continuerons à le faire.

Nous avons appris récemment que les Japonais ont établi un Bureau des prisonniers de guerre et qu'ils sont disposés à échanger

[L'hon. M. Hanson.]

des renseignements par l'intermédiaire de la Croix-rouge internationale. Dès que nous avons appris cette nouvelle, nous avons suggéré à la Croix Rouge de Londres de demander à son représentant de Tokio de se mettre directement en communication avec le représentant au Canada de la Croix-rouge internationale. Nous espérons qu'il sera donné suite à cette suggestion. Dans l'affirmative, nous serions renseignés avec beaucoup plus de célérité.

En premier lieu, je vais expliquer dans quelles circonstances il a été décidé d'envoyer une force expéditionnaire canadienne à Hong-Kong; puis, je parlerai du choix des deux régiments qui y furent envoyés; troisièmement, j'exposerai les préparatifs de l'expédition; quatrièmement, j'aborderai la question du transport et de l'équipement; enfin, je ferai le récit de l'héroïque bataille de Hong-Kong, d'après les rapports que nous en avons reçus

1. Décision d'envoyer un contingent canadien.

Le 19 septembre 1941, le gouvernement canadien reçut du gouvernement de Grande-Bretagne un message lui demandant d'envoyer "un ou deux bataillons" pour renforcer la garnison de Hong-Kong.

Avant de souscrire à cette requête, nous avons soigneusement étudié les divers facteurs d'ordre stratégique qu'elle comportait. Par mesure de précaution, le gouvernement britannique avait décidé de renforcer ses garnisons de Hong-Kong et de Singapour. L'Australie fournissait une partie des troupes supplémentaires dont on avait besoin à Singapour, et il était demandé au Canada de fournir une partie de celles qui étaient requises à Hong-Kong. Le gouvernement britannique nous expliqua alors que l'apport d'un ou deux bataillons canadiens signifierait un renfort bien plus grand, proportionnellement, que le nombre des soldats qu'il comporterait.

On était d'avis qu'un tel renfort aurait un bon effet moral dans tout l'Extrême-Orient, qu'il prouverait la solidarité des peuples du Commonwealth et qu'il rassurerait les Chinois quant à l'intention des Britanniques de défendre l'île de Hong-Kong. De plus, la puissance défensive de la garnison allait s'en trouver matériellement augmentée.

On jugeait qu'il incombait au Canada d'accepter, s'il le pouvait, cette part de responsabilité dans le renforcement des garnisons du Pacifique. Après mûre considération de tous ces aspects, et à la recommandation de nos autorités militaires, qui avaient étudié la question, le gouvernement autorisa l'envoi à Hong-Kong d'un contingent canadien composé surtout de deux régiments d'infanterie.